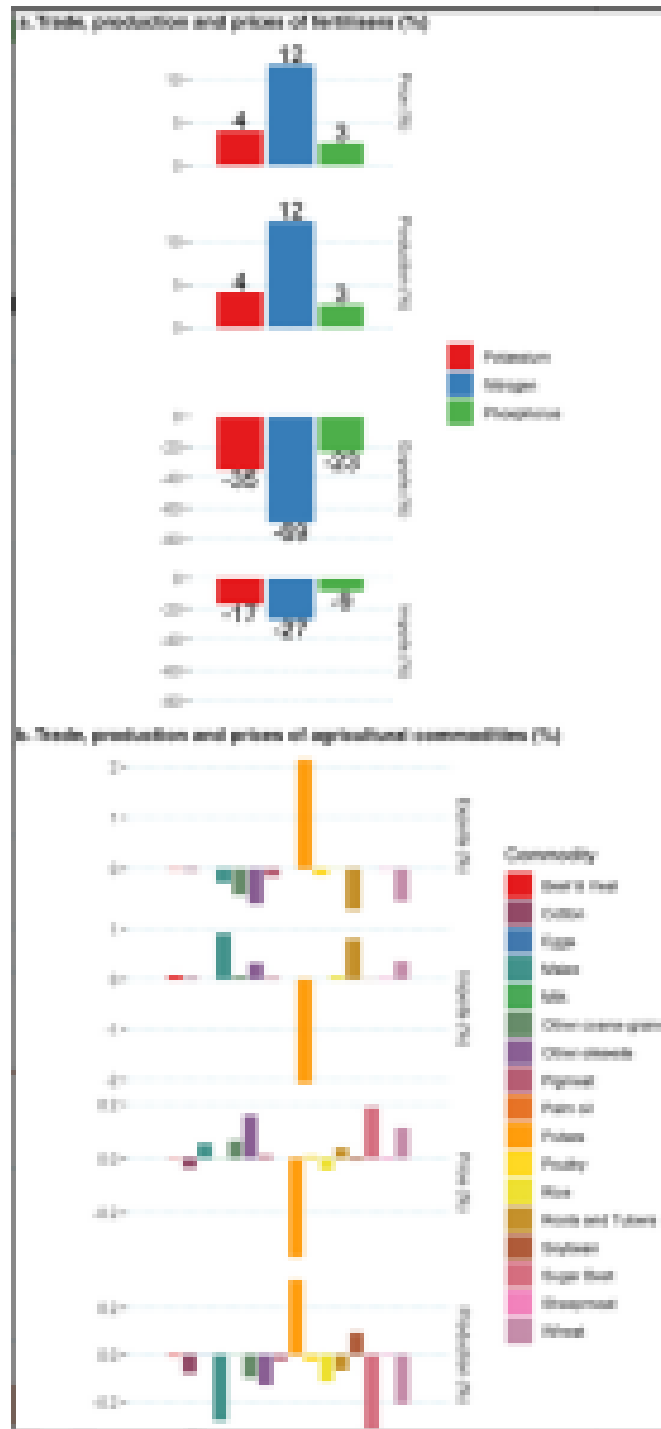


Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) et ses conséquences pour les marchés des engrais et des produits alimentaires

20 octobre 2025

La revue *EuroChoices* a publié, en juillet 2025, [un article](#) évaluant, avec le modèle Aglink-Cosimo, les conséquences d'une « taxe carbone » aux frontières de l'Union européenne (UE) de 100 USD/tCO₂e sur le secteur des engrais. Le prix des engrais azotés augmenterait de 12 % au sein de l'UE, tandis que les importations européennes d'engrais azotés diminueraient de 27 % d'ici à 2040. Les impacts sur la production et les prix agricoles européens et mondiaux resteraient modérés. Ainsi, l'augmentation du prix des engrais n'entraînerait qu'une légère baisse de leur utilisation au sein de l'UE (moins de 1 %), une hausse limitée des prix des produits agricoles (moins de 0,5 %) et une augmentation des importations agricoles de l'ordre de 2 %, en particulier pour les productions très utilisatrices (maïs, etc.) (figure). Les émissions mondiales de gaz à effet de serre, liées directement ou indirectement à la production et à la consommation d'engrais, diminueraient de 1 439 ktCO₂e.

Impacts du scénario de taxe carbone aux frontières (MACF) sur les prix, la production et les échanges d'engrais (a) et de produits agricoles (b), à l'horizon 2040



Source : *EuroChoices*

Lecture : les évolutions sont calculées en fonction d'un scénario de référence dans lequel, en 2040, les émissions de gaz à effet de serre européennes liées à la production d'engrais seraient payantes, et donc incluses dans le système européen d'échange de quotas d'émissions (SEQE), mais sans mécanisme de prévention des fuites de carbone (c'est-à-dire : absence de MACF et d'allocation de quotas gratuits). Dans les deux scénarios, le prix du carbone est de 100 USD/t CO₂e, équivalent environ aux prix du SEQE en 2023.

Source : [EuroChoices](#)